

**AVIS PUBLIC**

Est donné par la soussignée, madame Pascale Pelletier Ouellet, directrice générale, greffière-trésorière :

1. Que lors de la réunion du 7 avril dernier, le Conseil de la Municipalité de Rivière-Ouelle a adopté le Règlement 2026-02 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments.
2. Que ledit règlement 2026-02 a reçu l'approbation de la MRC de Kamouraska le 28 avril 2026.
3. Qu'en conséquence, le règlement 2026-02 est entré en vigueur le 28 avril 2026, à la suite de la délivrance du certificat de conformité émis par madame Maryse Pelletier, greffière-trésorière adjointe de la MRC de Kamouraska.
4. Que toute personne peut en prendre connaissance du règlement 2026-02 sur le site web de la Municipalité au [www.riviereouelle.ca](http://www.riviereouelle.ca) ou au bureau de la Municipalité de Rivière-Ouelle durant les heures régulières d'ouverture.

**DONNÉ À RIVIÈRE-OUELLE**, le 13 mai 2026.

Pascale Pelletier Ouellet  
Directrice générale, greffière-trésorière